
SOMMAIRE TRIMESTRIEL DE NOTRE COMPTE DE PARTICIPATION

POUR LES REPRÉSENTANTS SEULEMENT



Par  Plus

PRINTEMPS 2020

Une histoire de longue date

Assomption Mutuelle Vie est fière d'être une compagnie canadienne et d'être l'une des plus grandes compagnies mutuelles opérant au Canada depuis 1903. Depuis nos tout débuts, nous avons offert une couverture d'assurance vie participante et n'avons jamais manqué de verser un dividende à aucun de nos titulaires de polices. En tant que compagnie mutuelle, cela profite également à nos assurés, qui conservent 100% de tout excédent distribué.

À chaque année depuis 20 ans, Assomption Vie s'est vu attribuer la cote de solidité financière A- (Excellent) par la compagnie AM Best¹, avec un actif sous gestion de 1,9 milliard de dollars et un bénéfice de 7,5 millions de dollars attribuable à nos assurés. À la fin de 2019, notre ratio de solvabilité était de 152%.

¹Pour la cote la plus récente, visitez www.ambest.com

Pour plus d'informations, visitez notre site web à
www.assomption.ca

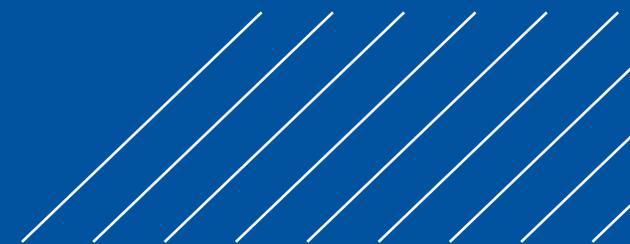






Table des matières

NOTRE COMPTE DE PARTICIPATION	4
Différence entre les taux d'intérêt	5
Taux d'intérêt actuels	5
Comment les titulaires de polices participantes reçoivent des dividendes	5
COMPTES PARTICIPANTS	6
Composition sous-jacente de l'actif	6
Portefeuille d'obligations	7
PERFORMANCE DU COMPTE DE PARTICIPATION	8
Taux d'intérêt du barème des participations	8
Rendements historiques	9
COMMENTAIRE ECONOMIQUE TRIMESTRIEL	10
Le marché des actions	10
Le marché obligataire	10
POLITIQUE SUR LA GESTION DES COMPTES DE PARTICIPATION	11
POLITIQUE SUR LES PARTICIPATIONS	12
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET RÉFÉRENCES	13

NOTRE COMPTE DE PARTICIPATION

L'assurance vie participante repose sur la fiabilité des primes et des valeurs de rachat garanties, ainsi que sur la possibilité de « participer » à une part des bénéfices sous la forme d'un dividende annuel. Les primes payées par les titulaires de polices participantes sont déposées dans ce compte et servent à payer les prestations, les dépenses et les impôts actuels liés à l'exploitation et à la gestion de ces régimes. Des bénéfices surviennent lorsque l'expérience réelle de certains ou de tous les facteurs à l'appui des régimes participants est favorable.

Les formules reposent sur les trois facteurs principaux du compte de participation, représentés dans le graphique ci-contre, et sont utilisés pour déterminer le taux d'intérêt du barème des participations, qui est utilisé pour calculer tout versement de dividende déterminé.

Assomption Vie utilise ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs tels que l'âge du client, l'option de dividende, la durée du paiement de la prime, la génération du produit et la date d'achat, pour déterminer le dividende crédité sur chaque police.

55%

Le **taux de rendement du compte de participation** reflète la performance du compte de participation et représente en moyenne environ 55% du barème des participations.

40%

La **mortalité et les déchéances** reflètent l'impact positif ou négatif des sinistres-décès versés et des rachats effectués sur les régimes participants et représentent en moyenne environ 40% du barème des participations.

5%

Les **dépenses et les taxes** représentent les coûts d'acquisition, d'administration, de fiscalité et les autres éléments susceptibles d'affecter la rentabilité de la gamme de produits participants, tout en garantissant un niveau de protection contre les modifications réglementaires ou de présentation de l'information financière. En moyenne, cette partie représente environ 5% du barème des participations.



Différence entre les taux d'intérêt

Le **taux de rendement du compte de participation** représente la performance réelle du marché de tous les investissements dans le compte à une période spécifique. Ceux-ci ne reflètent pas le montant versé aux titulaires de polices au cours d'une année donnée, mais reflètent le rendement net de l'investissement du compte de participation complet, y compris l'excédent nominal. Ce rendement variera d'année en année.

Le **taux d'intérêt du barème des participations** reflète le rendement passé et le rendement futur prévu des placements couvrant les passifs du compte de participation. Ce montant est net des dépenses et constitue un élément important de la formule servant à calculer les dividendes versées aux titulaires de polices participantes. Nous utilisons également des méthodes pour aider à lisser les modifications apportées au taux d'intérêt du barème des participations au fil du temps, afin d'obtenir un versement de dividendes plus stable. En règle générale, Assomption Vie calculera la moyenne des principaux facteurs sur une période de cinq ans afin de lisser l'expérience réelle d'une année donnée.

Taux d'intérêt actuels

**TAUX DE RENDEMENT DU
COMPTE DE PARTICIPATION**
(au 31 décembre 2019)

8.80 % Taux de rendement
annualisé

**TAUX D'INTÉRÊT DU BARÈME
DES PARTICIPATIONS**
(au 1^{er} janvier 2020)

5,75 % polices participantes
actuelles vendues

Comment les titulaires de polices participantes reçoivent des dividendes

Chaque année, notre équipe de direction examine le rendement du compte de participation et l'expérience réelle de notre bloc d'entreprises participantes. Une recommandation est faite au conseil d'administration, qui l'approuvera ou la modifiera, puis il déclarera quelle partie des bénéfices du compte de participation (le cas échéant) sera distribuée pour cette année et approuvera le taux d'intérêt sur le barème des participations.

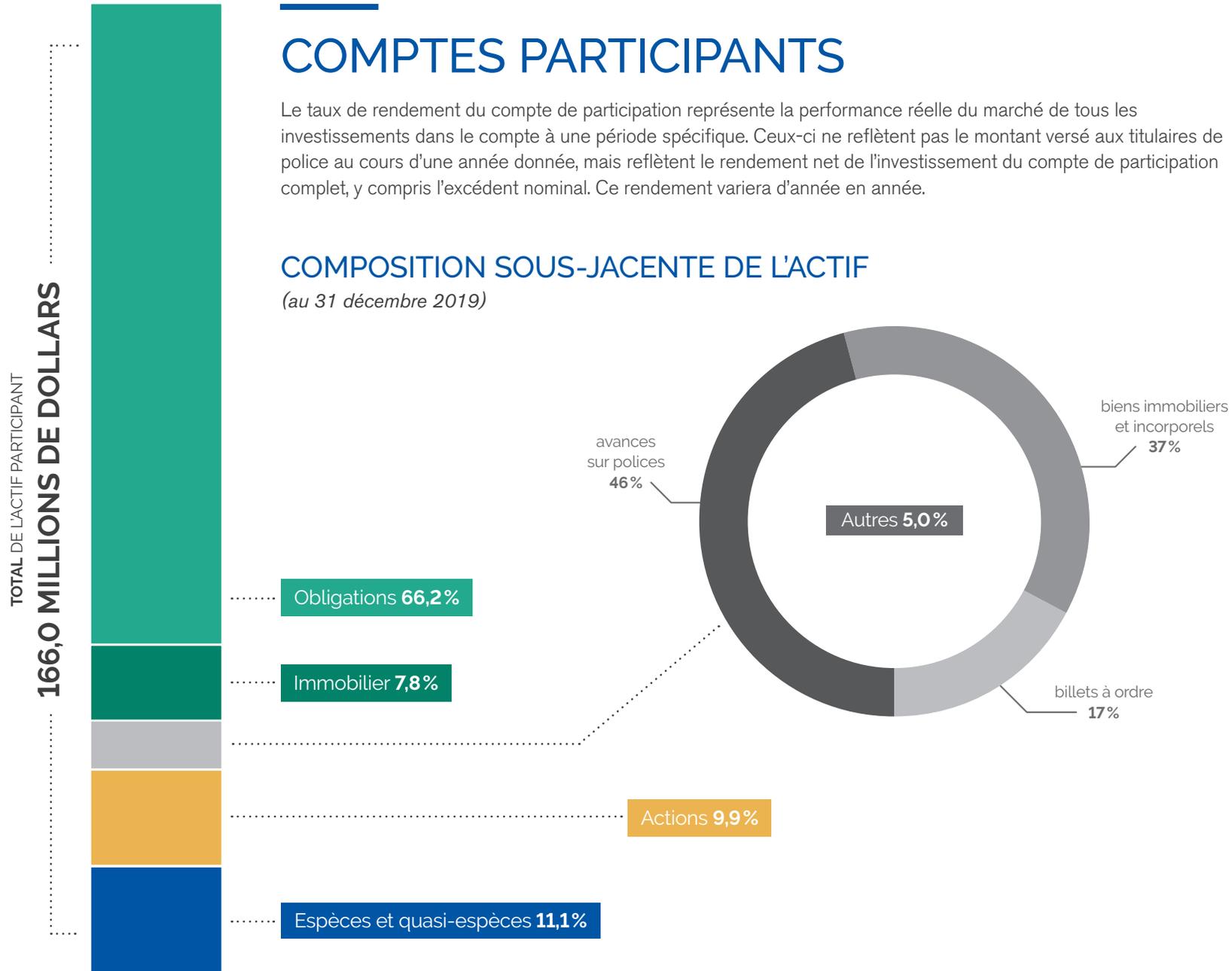
Pour plus d'informations, voir la Politique de gestion des comptes participants.

COMPTES PARTICIPANTS

Le taux de rendement du compte de participation représente la performance réelle du marché de tous les investissements dans le compte à une période spécifique. Ceux-ci ne reflètent pas le montant versé aux titulaires de police au cours d'une année donnée, mais reflètent le rendement net de l'investissement du compte de participation complet, y compris l'excédent nominal. Ce rendement variera d'année en année.

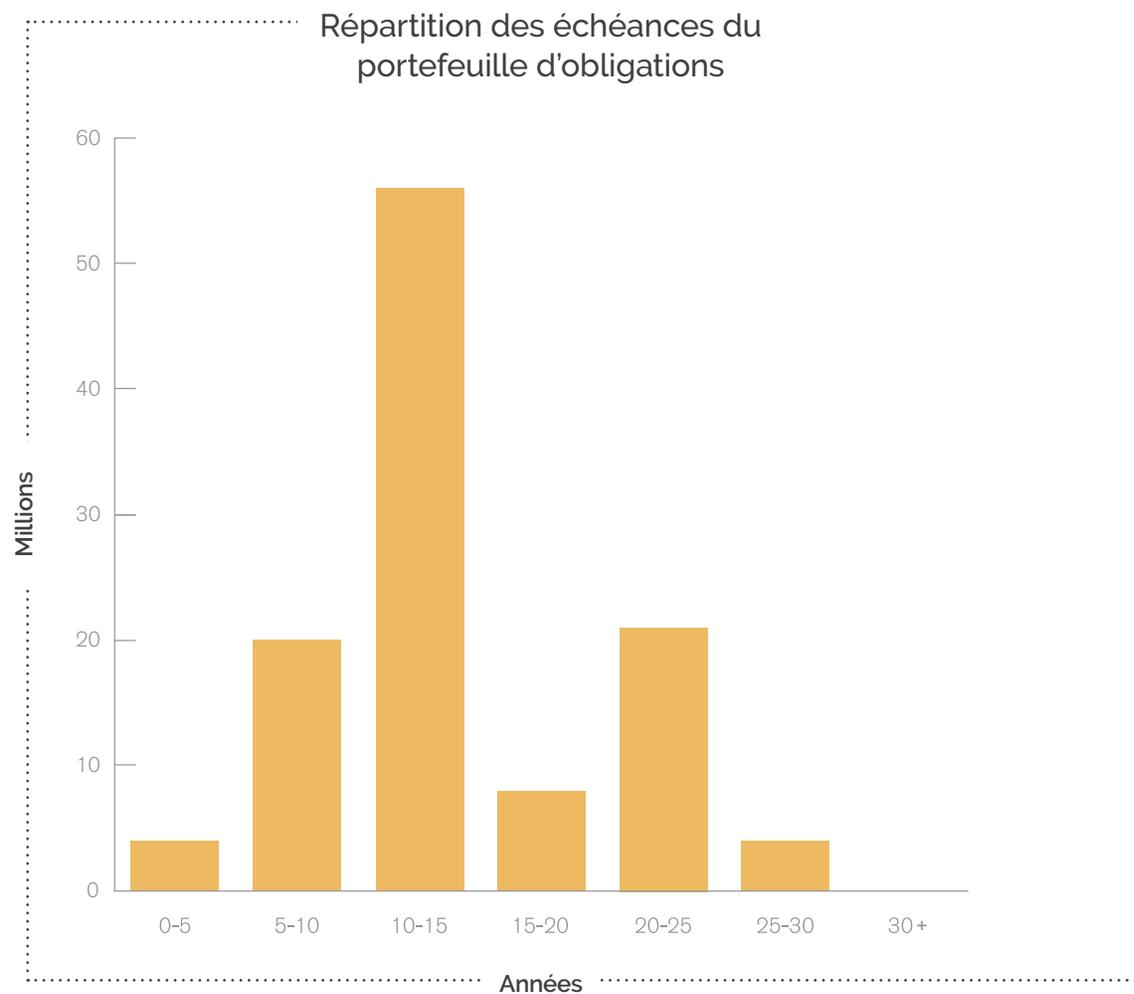
COMPOSITION SOUS-JACENTE DE L'ACTIF

(au 31 décembre 2019)



PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS

Les obligations représentaient plus de 66% du compte de participation chez Assomption Vie. Les obligations constituent la base des instruments financiers des régimes d'assurance vie participante. Ils fournissent des rendements stables à long terme et sont considérés être à faible risque.



Les obligations représentaient 109,9 millions de dollars avec un rendement du marché de 2,62 %

(au 31 décembre 2019)

Les durées de nos obligations sont étalées sur une longue période, ce qui assure un niveau de stabilité. Nos dates d'échéance actuelles des obligations sont réparties comme suit :

MOYENNE PONDÉRÉE
À MATURITÉ :
14 ANS

MATURITÉ LA PLUS
COURTE :
4,4 ANS

MATURITÉ LA PLUS
LONGUE :
27,9 ANS

PERFORMANCE DU COMPTE DE PARTICIPATION

Le graphique ci-dessous illustre la stabilité relative des rendements annualisés de l'actif (net des frais de placement) de notre compte de participation, par rapport aux autres options de placement au Canada au cours des 15 dernières années.

TAUX D'INTÉRÊT DU BARÈME DES PARTICIPATIONS

Année	ParPlus (1 ^{ère} génération) ¹	ParPlus (2 ^e génération) ²	Autres polices participantes
2020	5,75 %	5,75 %	6,00 %
2019	5,75 %	5,75 %	6,00 %
2018	5,75 %	5,75 %	6,10 %
2017	5,75 %	5,75 %	6,20 %
2016	5,75 %	5,75 %	6,30 %
2015	5,75 %	5,75 %	6,40 %
2014	5,75 %	5,75 %	6,60 %
2013	5,75 %	5,75 %	6,70 %
2012	6,00 %	5,75 %	6,80 %

Le taux d'intérêt du barème des participations actuel est en vigueur pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

¹ Polices ParPlus et ParPlus Jr. vendues du 23 novembre 2009 au 5 décembre 2011.

² Polices ParPlus et ParPlus Jr. vendues depuis le 6 décembre 2011.

Année	Taux de rendement net du compte de participation	Indice composé S&P/TSX rendement total	CPG de 5 ans	Indice des prix à la consommation
2007	8,1	9,8	3,3	2,4
2008	4,7	-33,0	3,0	1,2
2009	6,2	35,1	1,9	1,3
2010	10,1	17,6	2,0	2,4
2011	14,5	-8,7	1,9	2,3
2012	6,7	7,2	1,7	0,8
2013	0,3	13,0	1,6	1,2
2014	14,1	10,6	1,9	1,5
2015	6,7	-8,3	1,5	1,6
2016	5,6	21,1	1,4	1,5
2017	7,2	9,1	1,4	1,9
2018	3,2	-8,9	1,7	2,0
2019	8,8	22,9	2,1	2,2
Rendement moyen annualisé				
1 an	8,8	22,9	2,1	2,2
3 ans	6,4	6,9	1,7	2,0
5 ans	6,3	6,3	1,6	1,8
10 ans	7,6	6,9	1,7	1,7
15 ans	7,7	7,2	2,1	1,7
Écart type sur 15 ans	3,8	17,1	0,6	0,5

(au 31 décembre 2019)

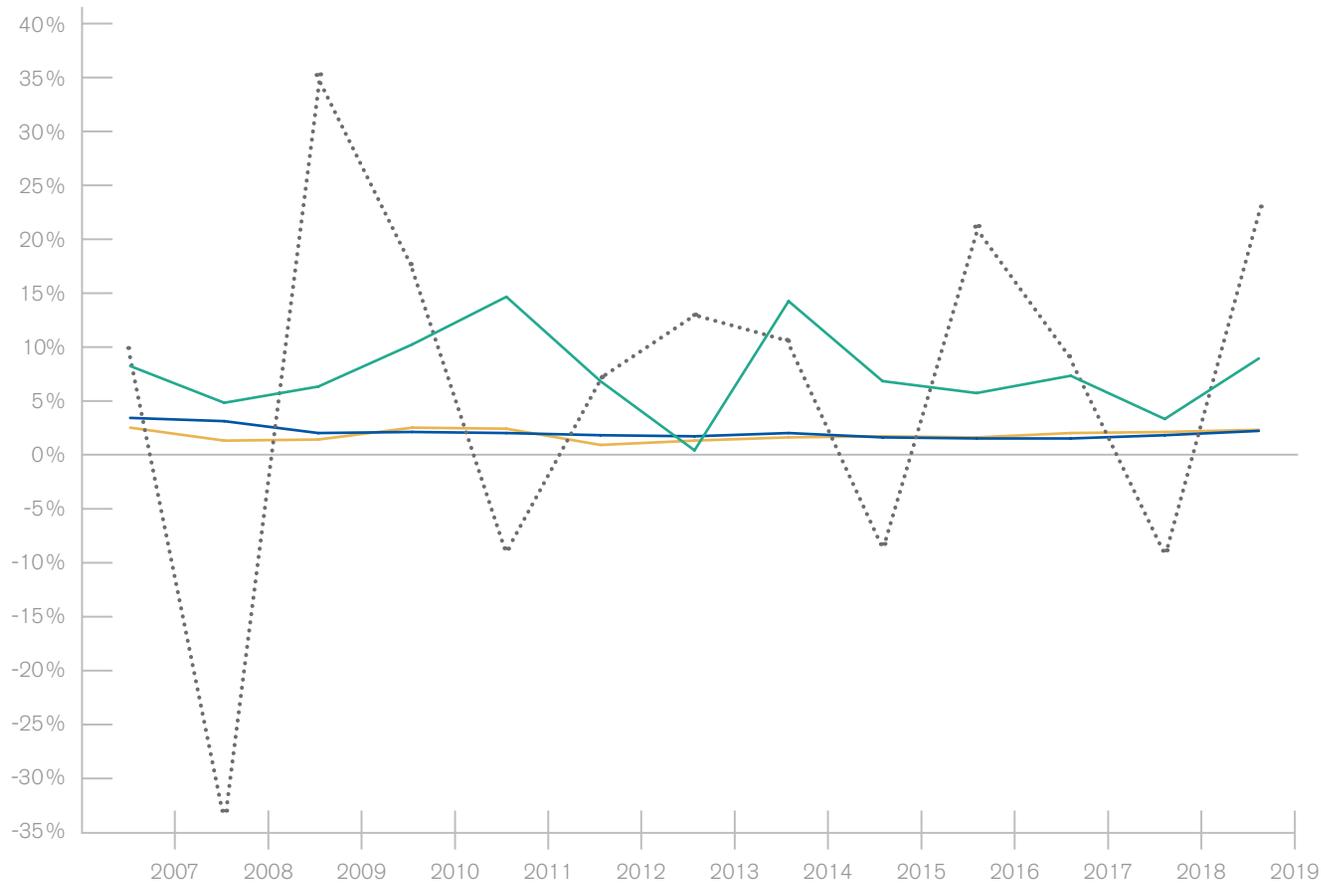
Sources pour le rendement des indicateurs économiques : Bloomberg, Banque du Canada et Statistique Canada.

Les taux de rendement passés sont communiqués à titre indicatif seulement et ne sont pas garants du rendement futur. Les résultats futurs ne sont pas garantis

Les calculs servant à déterminer le taux de rendement net du compte de participation tiennent compte des nouvelles règles de présentation de l'information et normes comptables qui sont entrées en vigueur en 2007 et 2011, lesquelles ont un impact sur le rendement déclaré.

RENDEMENTS HISTORIQUES

Le graphique ci-dessous compare le taux de rendement du compte de participation Assumption Vie à l'indice composé S&P/TSX de rendement total, au certificat de placement garanti (CPG) sur 5 ans et à l'indice des prix à la consommation (IPC).



— Taux de rendement net du compte

— CPG sur 5 ans

..... Indice composé S&P/TSX de rendement total

— Indice des prix à la consommation

COMMENTAIRE ECONOMIQUE TRIMESTRIEL

Le marché des actions

Au Canada, le marché a affronté plus d'un vent contraire ce trimestre. Alors que la pandémie de la COVID-19 se propageait dans l'économie mondiale, les investisseurs canadiens ont dû également envisager les incidences d'une guerre des prix du pétrole entre l'Arabie saoudite et la Russie. Le contexte a été fort probablement le contraire de ce qui serait une situation normale pour les entreprises canadiennes, ce qui explique la faiblesse historique de l'indice composé S&P/TSX qui a reculé de 20,9% ce trimestre. Nous avons connu le pire trimestre civil depuis le quatrième trimestre 2008, et ce n'est que la neuvième fois que l'indice de référence chute de plus de 20% depuis 1919. Aucun des 11 secteurs n'a été épargné par cette faiblesse, leurs rendements ayant tous été négatifs pendant la période.

Cette faiblesse n'a pas épargné les actions américaines qui ont terminé le trimestre en baisse de 19,6% en dollars américains. La faiblesse du huard étant donné la dépendance de l'économie canadienne au secteur de l'énergie a favorisé la performance et l'indice a terminé le trimestre en baisse de 12,0% en dollars canadiens. Devant la montée de l'incertitude et la rapidité du ralentissement économique, le marché a effectué une forte rotation vers les secteurs défensifs, les grands gagnants du trimestre étant les soins de santé (-13%), la consommation de base (-13%) et les services publics (-13%). Le meilleur secteur fut cependant celui de la technologie (-12%) dont le rendement a été supérieur à tous les autres secteurs malgré son caractère plus cyclique. À l'inverse, le secteur de l'énergie (-50%) a été durement touché sur deux plans.

Les actions internationales n'ont également pas été épargnées, terminant le trimestre en baisse de 15,3% en dollars canadiens. Tout comme en Amérique du Nord, le marché a effectué une forte rotation vers les secteurs défensifs, les grands gagnants du trimestre étant les soins de santé (0%), les services publics (-5%) et la consommation de base (-5%).

Le marché obligataire

La COVID-19 a entraîné des répercussions inégales sur la population et l'économie mondiale. Alors que la propagation du virus s'accélérait en mars, plusieurs pays, provinces et États ont pratiquement suspendu leurs activités dans l'espoir d'atténuer les conséquences de cette maladie sur la population et les systèmes de santé locaux. L'incidence sur les marchés fut secondaire par rapport aux effets sur la santé et le bien-être de la civilisation, perturbés d'une manière que peu de personnes n'ont jamais connue. Les retombées économiques et l'activité commerciale connexe ont donc reflété les conséquences du virus sur la société. Les efforts déployés pour contenir et ralentir la propagation du virus ont eu leurs propres conséquences économiques et provoqué une énorme incertitude. Ce que l'on sait actuellement, c'est que la quasi-fermeture des économies mondiales a entraîné une contraction économique inégale et un chômage généralisé ce trimestre. En outre, les marchés se sont rapidement tournés vers la qualité dès le début du mois de mars, puis, à mesure que les risques augmentaient, vers les liquidités par la vente d'obligations et d'actions au cours de la deuxième moitié du mois. Aucun marché ne fut épargné par la rapide sortie des capitaux et la liquidité du marché fut restreinte, l'abandon rapide des actifs à risque poussant les prix à des niveaux extrêmes. En réponse à cette situation, les banques centrales et gouvernements ont rapidement élaboré une intervention généralisée visant à mettre en œuvre des baisses de taux établies lors de réunions d'urgence, des mesures d'assouplissement quantitatif et des instruments de soutien aux liquidités ainsi qu'un plan global de relance budgétaire axé sur les petites entreprises, les chômeurs et les secteurs les plus en difficulté. Les dépenses de soutien et les programmes de prêts du Canada sont modifiés à mesure que les conséquences s'approfondissent et s'élargissent, tandis que la banque centrale se concentre sur la préservation de la liquidité du marché et le maintien des taux d'intérêt bas par l'achat d'obligations, ce qui aidera à stabiliser le gouvernement et les marchés du crédit et à compenser la pression à la hausse sur les taux d'intérêt alors que le gouvernement émet des titres de créance pour financer ses importants programmes de dépenses budgétaires.



POLITIQUE SUR LA GESTION DES COMPTES DE PARTICIPATION

Cette politique s'applique à la gestion des comptes de participation liés aux produits participants. Elle a été adoptée par le conseil d'administration de la Compagnie et est sujette à des modifications de temps à autre.

Les comptes de participation tiennent compte de toutes les transactions relatives aux produits participants de la Compagnie. Ces transactions comprennent, entre autres, les primes, les réclamations, les rachats, les dépenses et les revenus de placement nets des frais de placement associés aux polices participantes. Le rendement des comptes de participation est déterminé par les revenus de placement sur les actifs des comptes de participation nets des dépenses de placement.

Le conseil d'administration de la Compagnie a adopté une politique de placement relative aux objectifs et à la philosophie d'investissement de ses actifs. Cette politique précise entre autres les limites et les contrôles entourant les actifs. Les comptes de participation sont gérés selon les normes et les contraintes établies par cette politique. Les comptes de participation sont investis majoritairement dans des actifs à revenu fixe tels que des obligations, mais permettent aussi qu'une portion soit investie dans des actifs à revenu non fixe comme les actions et les immeubles.

Les dépenses pouvant être directement liées aux comptes de participation sont directement attribuées à ces comptes. Les dépenses indirectes sont attribuées selon des méthodes de répartition justes et équitables basées sur des études de dépenses régulières.

L'actuaire désigné doit chaque année préparer un rapport pour le conseil d'administration. Ce rapport doit contenir l'analyse des résultats des comptes de participation, son opinion sur l'équité envers les détenteurs de ces polices quant à l'établissement de cette politique ainsi qu'aux ajustements apportés aux échelles de dividendes et aux polices ajustables. Son opinion doit aussi confirmer que les méthodes de répartition des revenus et frais de placement sont justes et équitables pour les souscripteurs avec participation et des polices ajustables.

POLITIQUE SUR LES PARTICIPATIONS

Cette politique sur les participations s'applique à tous les produits participants émis par la Compagnie ainsi que tous les produits ajustables. Elle a été adoptée par le conseil d'administration de la Compagnie et est sujette à des modifications de temps à autre.

Les titulaires d'un contrat d'assurance vie avec participation aux bénéfices ont la possibilité de percevoir des dividendes annuels. En ce qui concerne les produits ajustables, les ajustements sont évalués tous les cinq ans pour les produits d'assurance vie et annuellement pour les produits d'assurance accident maladie. Puisque ces dividendes reflètent les résultats réels, ils ne peuvent pas être connus à l'avance et ne sont donc pas garantis. Les primes sont créditées aux titulaires par l'entremise d'un « compte des contrats avec participation ». Les dividendes reposent sur les résultats du compte avec participation, qui ne sont pas garantis. Les barèmes de dividendes et les primes des produits ajustables sont donc fondés sur des hypothèses à long terme de taux de rendement du capital investi, de taux de mortalité, des frais d'administration de la Compagnie, des taxes ainsi que d'autres expériences des détenteurs de polices, comme les déchéances et les retraits partiels. Si les résultats obtenus par le compte de participation sont différents des résultats attendus lors de l'établissement des prix de la police, cette différence sera reflétée dans l'évaluation annuelle de l'échelle de dividendes et des produits ajustables. Ces résultats pouvant se détériorer ou s'améliorer au cours des années, les échelles de dividendes peuvent être réduites ou augmentées.

Le lissage des résultats peut être utilisé au fil des ans pour réduire la volatilité des échelles de dividendes. Les méthodes utilisées pour déterminer les échelles de dividendes et les ajustements aux produits ajustables sont objectives et conformes aux principes actuariels généralement reconnus. Ces méthodes doivent être conformes aux contrats d'assurance, à cette politique et à la réglementation applicable.

Afin de continuer à protéger les détenteurs de polices et les opérations d'assurance qu'elle mène, la Compagnie doit maintenir un surplus adéquat conforme aux exigences réglementaires. À cette fin, les surplus prévus lors de l'établissement des prix des produits participants et ajustables sont considérés comme étant des contributions permanentes au surplus de la Compagnie et ne seront pas distribués par l'entremise d'un dividende à l'échéance. De plus, la situation financière courante et projetée est prise en compte lors de l'établissement des échelles de dividendes et des ajustements aux produits ajustables.

L'actuaire désigné doit chaque année préparer un rapport pour le conseil d'administration. Ce rapport doit contenir l'analyse des résultats du compte avec participation, son opinion sur l'équité envers les détenteurs de ces polices quant à l'établissement de cette politique ainsi qu'aux ajustements apportés aux échelles de dividendes et aux produits ajustables. Son opinion doit aussi confirmer que les méthodes de répartition des revenus et frais de placements sont justes et équitables pour les souscripteurs de produits participants et de produits ajustables.

Les échelles de dividendes et les ajustements aux produits ajustables sont déclarés par le conseil d'administration en fonction de cette politique et de la réglementation, après la réception du rapport de l'actuaire désigné.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET RÉFÉRENCES

Les dividendes ne sont pas garantis et peuvent augmenter ou diminuer en fonction de l'expérience. Le taux d'intérêt du barème des participations n'est ni une estimation ni une garantie de la performance future des produits. Le rendement du compte de participation inclut le rendement sur l'excédent nominal et n'est pas le rendement réel remis aux titulaires de polices.

Le rendement et les montants de référence sont basés sur des informations obtenues de la Banque du Canada, de Bloomberg et de Statistique Canada. L'indice composé S&P/TSX de rendement total est fondé sur les cours de clôture au 31 décembre 2019.

Le taux d'intérêt actuel du barème des participations est en vigueur pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020. La première génération de ParPlus et ParPlus Junior comprend les polices vendues entre le 23 novembre 2009 et le 5 décembre 2011. La deuxième génération (actuelle) de ParPlus et ParPlus Junior comprend les polices vendues depuis le 6 décembre 2011.

Les calculs servant à déterminer le taux de rendement net du compte de participation tiennent compte des nouvelles règles de présentation de l'information et normes comptables qui sont entrées en vigueur en 2007 et 2011, lesquelles ont un impact sur le rendement déclaré.

Le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) remplace le test de suffisance du capital des sociétés d'assurances en place depuis 1992, le Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE). Le montant du capital requis dans le secteur de l'assurance-vie en vertu du TSAV ne devrait pas subir de grandes variations par rapport au MMPRCE. Le bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) passera régulièrement en revue le TSAV à la lumière des nouveautés dans le secteur de l'assurance-vie et de l'évolution des pratiques en matière de gestion du risque.

Les renseignements contenus dans ce document sont destinés à des fins d'information générale uniquement et ne doivent pas être interprétés comme des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. Assomption Vie n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation, au mauvais usage ou à l'omission des informations contenues dans ce document. Veuillez demander un avis professionnel avant de prendre toute décision.

Les informations contenues dans ce document n'ont pas été soumises à un contrôle.



Découvrez notre gamme de produits et solutions
sur notre Coin du représentant:

coindurep.ca

ou appelez-nous au numéro sans frais:

1 (800) 455-7337

